

# SÉNAT

2<sup>e</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 mai 1964.

---

## RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1) sur une mission chargée d'étudier les problèmes de **défense** et de **coopération** dans diverses **Républiques africaines** (4-18 février 1964),*

Par M. Jacques MÉNARD,

Sénateur.

---

Mesdames, Messieurs,

Une délégation de sept membres (2) de votre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées vient d'accomplir du 4 au 18 février dernier, une mission dans l'Ouest de l'Afrique : elle devait s'informer sur les bases militaires françaises et sur les conditions dans lesquelles s'effectuent la coopération et l'assistance technique avec les forces armées des jeunes républiques africaines.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Vincent Rotinat, *président* ; Marius Moutet, Philippe d'Argenlieu, Paul Piales, *vice-présidents* ; Jean Clerc, Georges Repiquet, Jacques Ménard, *secrétaires* ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Bène, Daniel Benoist, le général Antoine Béthouart, Raymond Boin, Marcel Boulangé, Roger Carcassonne, Maurice Carrier, Pierre de Chevigny, Georges Dardel, Roger Duchet, Edgar Faure, le général Jean Ganeval, Georges Guille, Raymond Guyot, Jean Lacaze, Jean de Lachomette, Bernard Lafay, Charles Laurent-Thouverey, Guy de La Vasselais, Jean Lecanuet, Etienne Le Sasser-Boisauné, Louis Martin, André Monteil, Roger Morève, Léon Motais de Narbonne, Henri Parisot, Jean Peridier, le général Ernest Petit, Paul Ribeyre, François Schleiter, Edouard Soldani, Jacques Soufflet, Jean-Louis Tinaud, Jacques Vassor, Michel Yver.

(2) MM. Paul Piales, *vice-président* ; Georges Repiquet, Jacques Ménard, *secrétaires* ; le général Jean Ganeval ; MM. Roger Morève, Henri Parisot, Jean Périquier, accompagnés de M. Rötig, administrateur.

L'itinéraire de cette mission (1) est à peu près exactement, mais en sens inverse, celui qu'avait accompli, en 1956, une délégation de la Commission de la Défense nationale du Conseil de la République ; si vous relisez son rapport (2), vous vous rendrez compte de la différence d'ambiance que nous avons pu constater : au lieu d'une Afrique française encore colonisée, sujette à des sollicitations de tous ordres l'invitant à réclamer son indépendance, en s'alignant notamment sur l'Afrique de langue anglaise, et dans laquelle le problème militaire était essentiellement d'établir un très large quadrillage des forces de maintien de l'ordre, nous avons parcouru, il y a deux mois, une Afrique francophone d'Etats indépendants, chez qui tout complexe de frustration a disparu, et où nos forces ont été relativement réduites et regroupées, soit en forces de stationnement et de services, soit en forces d'intervention dans le plan général de la stratégie française, en application des accords signés entre la France et les jeunes Républiques d'Afrique.

Notre mission, d'autre part, complétait et achevait celle que nous avons effectuée l'an dernier à Madagascar et à Djibouti (3). Après nous être informés, il y a un an, sur Fort-Lamy et les bases de la côte orientale d'Afrique, nous avons en quelque sorte terminé notre tour d'horizon africain en visitant, au mois de février dernier, les bases et les P. C. de la partie occidentale du continent.

Le rapport d'information que nous avons l'honneur de vous présenter à la suite de ce voyage pourrait s'organiser ainsi : avant tout, nous voudrions situer le cadre de notre mission, en vous rappelant son itinéraire et en brossant en quelque sorte le paysage politique dans lequel elle s'est effectuée ; nous examinerions ensuite les principales missions de nos forces armées en Afrique et leurs moyens pour les exécuter ; enfin, nous tenterions de dégager, en fonction des problèmes qui leur sont posés, sinon une ample vue d'avenir qui dépasserait tout à fait le cadre de notre mission, du moins les questions exactes en face desquelles elles se trouvent.

\*  
\* \*

---

(1) Voir croquis *in fine*.

(2) Voir rapport d'enquête (n° 490, Conseil de la République, session ordinaire 1955-1956), fait au nom de la Commission de la Défense nationale par M. Rotinat.

(3) Voir rapport d'information (n° 173, Sénat, 2<sup>e</sup> session ordinaire de 1962-1963), fait au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, par MM. Rotinat, le Général Ganeval, de Chevigny, Ménard, Boulangé et de Nicolay.

## I. — Itinéraire et cadre général de la mission.

Notre mission proprement dite, assez rapide, puisque nous ne disposions en fait que d'une douzaine de jours utiles pour l'accomplir, nous a conduits d'abord à Mers-el-Kébir, pour un après-midi, puis à Dakar, Abidjan, Brazzaville et Bangui. Nous avons ainsi pu prendre contact avec nos représentants diplomatiques et avec les autorités militaires françaises, dans quatre capitales au moins des jeunes Etats d'Afrique. Nous avons eu également l'honneur et le plaisir d'être reçus en audience à Dakar par le Président de la République, M. Senghor, et en Abidjan par le Ministre d'Etat chargé de l'intérim de la présidence du Gouvernement, M. Denise. Il nous est impossible, sous peine de vous imposer une énumération fastidieuse, de vous donner ici une liste complète de toutes les personnalités, françaises ou africaines, qui nous ont reçus, qui, de toute leur compétence et de toute leur bonne volonté, nous ont aidés à accomplir dans les meilleures conditions la mission dont vous nous aviez investis. Nous voulons cependant que le présent rapport exprime la grande reconnaissance que nous leur portons à toutes.

Il est évident que, dans une telle mission, votre délégation, bien que chargée de s'informer sur un sujet technique précis, a également été mise devant un panorama politique extrêmement différent selon les pays qu'elle a traversés. Nous ne parlerons ici que pour mémoire de notre bref après-midi dans la base stratégique de Mers-el-Kébir, où l'amiral, commandant supérieur, nous a mis au courant des problèmes qui se posaient à lui à propos de la constitution du camp interarmées autour de la rade. Nous n'avons fait qu'effleurer ces questions, au cours d'une visite en voiture dans le périmètre de la base : il faudrait ici reprendre toute l'affaire des accords d'Evian et surtout de leur application.

Il nous a été permis cependant de constater qu'à la suite des accords d'Evian, la frontière qui sépare la base de Mers-el-Kébir du territoire algérien est malaisée à défendre. En effet, un territoire militaire d'une certaine importance se trouve placé derrière la base, en direction de l'intérieur et sa frontière à une longueur de 37 kilomètres, dont une partie est bien difficile à garder, tellement difficile, qu'il a été nécessaire de l'électrifier.

Dans l'état actuel des choses, 6.000 hommes se trouvent sur la base de Mers-el-Kébir, mélangés d'ailleurs à une population civile très importante, de l'ordre de 20.000 personnes et, évidemment, incontrôlable. Pour défendre la base, en supposant qu'une attaque survienne du territoire algérien, il faudrait au moins 20.000 hommes en permanence.

Une récente décision nous a fait connaître que Mers-el-Kébir n'était plus une base stratégique et que son commandement était désormais confié à un général au lieu d'un amiral, comme pour une région militaire. Cette décision semble indiquer que la base n'est plus à la disposition de l'O. T. A. N. et qu'un jour, le Gouvernement a bien l'intention de l'abandonner. D'ailleurs, beaucoup d'installations militaires sont délaissées ou mises en sommeil.

Dans ces conditions, il nous paraît évident de ne plus devoir y engager de dépenses si le Gouvernement a bien l'intention un jour de l'abandonner, même si cet abandon s'effectue en 1977, conformément aux accords d'Evian. Il est dommage cependant que nous ayons cru devoir faire la dépense très importante de la construction et de l'aménagement d'une piste très moderne, dont l'utilité nous paraît désormais sans fondement et qui aurait coûté plus de 5 milliards de francs anciens. On est, en effet, obligé de se poser la question de savoir entre quelles mains un jour sera cette piste et, en général, qui bénéficiera de toutes les installations extrêmement modernes de Mers-el-Kébir.

En attendant, il convient d'y maintenir des moyens suffisants jusqu'au moment où le Gouvernement décidera de partir. Par moyens suffisants, il faut entendre une force capable de dissuader un agresseur éventuel.

Quant au but essentiel de notre mission, qui portait sur les bases françaises et la coopération militaire, en Afrique de l'Ouest, il tendait à compléter et à parachever l'information que nous avions recueillie, il y a un an, à Fort-Lamy, Madagascar et Djibouti.

Notre délégation est arrivée dans des Etats à l'Ouest de l'Afrique, comme à l'Est l'an dernier, en voie de développement politique dans le cadre de leur nouvelle indépendance, ce qui, selon les cas, se traduit de manière entièrement différente. En effet, si, dans tel ou tel pays, on éprouve une sensation de stabilité politique et économique certaine, dans tels ou tels autres, le bouillonnement des passions et des ambitions ne permet pas, même aux spécialistes des questions africaines, de faire des pronostics vala-

bles. Nous ne pouvons, ni ne voulons exprimer un jugement quelconque sur le fond du problème des politiques intérieures des Etats africains ; nous pouvons simplement nous contenter de vous renvoyer à la presse quotidienne et à ses informations sur l'instabilité de la situation dans certains d'entre eux : s'agit-il de la lutte séculaire entre un Nord musulman et un Sud animiste plus ou moins profondément christianisé ; s'agit-il ailleurs, comme nous l'avons entendu dire fort spirituellement, non pas de « révolutions de palais », mais de « révolutions pour un palais » ? Ce n'est pas à nous d'en juger ici.

Ajoutons à cela que, de ces Etats, si la plupart ont signé avec la France des accords de défense et d'assistance technique militaire — nous revenons ici tout à fait à un sujet de notre compétence — certains, comme la Haute-Volta, n'ont pas signé d'accord de défense ; ajoutons aussi que, parmi ces Etats, plusieurs font toujours partie de la Communauté ; rappelons enfin que la Côte d'Ivoire, le Dahomey, la Haute-Volta et le Niger ont constitué une Entente dans le cadre d'ensemble de l'Union africaine et malgache. On aura ainsi une vue générale sommaire, mais satisfaisante malgré tout, de la variété des cadres dans lesquels s'exercent l'assistance technique, militaire ou non, de la France, et sa fonction de défense dans l'Afrique d'expression française. Si l'on se rappelle, de plus, que la subdivision en Etats de cet énorme morceau d'Afrique recouvre une infinie diversité de tribus, qui se trouvent quelquefois à cheval sur les frontières « nationales », le paysage politique sera à peu près intégralement esquissé.

\*

\* \*

## II. — Missions et moyens des forces françaises en Afrique occidentale et équatoriale.

Dans ce tableau, quelles sont les missions dévolues à l'armée française et quels sont ses moyens ?

Les missions sont de deux ordres principaux : tout d'abord, le maintien de la sécurité française dans le monde et la protection de nos nationaux et de leurs intérêts en Afrique ; en second lieu, la formation des jeunes armées africaines. Il faut également men-

tionner une mission éventuelle de maintien de l'ordre, dans des conditions fixées par des accords particuliers et prévoyant notamment une demande de la part des Gouvernements africains et un accord formel de la France. Si l'on veut transposer cette double définition dans les faits, la France s'est garanti le maintien de bases et de points d'appui et, en même temps, elle entretient en Afrique des missions militaires d'assistance technique, en plus du fait qu'elle a mis des cadres à la disposition des diverses armées nationales. Enfin, elle garde un rôle essentiel dans la vie économique et sociale de l'Afrique.

a) *Mission « nationale » des forces françaises.*

Tout d'abord, la France a maintenu des bases en Afrique : leur visite était le premier but de notre mission. L'organisation de la défense a amené à un découpage en quatre zones d'Outre-Mer, qui sont :

- la Z. O. M. 1 couvrant la Mauritanie et le Sénégal ;
- la Z. O. M. 2 couvrant le Tchad, la République Centrafricaine, le Gabon, le Congo et le Cameroun ;
- la Z. O. M. 3 à Madagascar ;
- la Z. O. M. 4 enfin, qui couvre le Niger, le Dahomey et la Côte d'Ivoire.

Ce découpage correspond à une organisation administrative du commandement, en rapport avec les limites des divers Etats. Il permet à l'armée d'assurer sa mission de protection des personnes, des biens et des intérêts des Français, de remplir en somme le rôle de policier pacifique qu'elle continue d'assumer, en constituant, par sa seule présence, une sorte de dissuasion contre la subversion.

Mais la mission stratégique de l'armée française en Afrique, elle, ne peut être remplie qu'à partir des grandes bases inter-armées et c'est en ce sens que la mission que nous venons d'accomplir complète et termine celle que nous avons effectuée l'an dernier à Madagascar et à Djibouti. En effet, nous avons visité le triangle stratégique dont le sommet est à Fort-Lamy et la base entre Diégo-Suarez et Djibouti, c'est-à-dire qui s'ouvre à partir de la grande plaque tournante aérienne de l'Afrique centrale vers l'Océan Indien. Cette année, sans être retournés à

Fort-Lamy, nous avons parcouru le triangle qui s'ouvre, à partir de la même plaque tournante, sur l'Atlantique tropical et équatorial, et qui est jalonné par la grande base interarmée qu'est le complexe Dakar-Thiès, et par les bases, moins importantes en effectifs, d'Abidjan-Port Bouet, de Brazzaville et surtout de la République Centrafricaine avec Bangui et Bouar. Si l'on consulte les tableaux des effectifs que la France entretient dans les différentes zones d'Outre-Mer, on peut, certes, s'étonner de leur nombre relativement bas, mais il convient de voir clairement le problème. En fait, tout se passe comme si, en cas d'urgence militaire, les réservoirs de forces d'intervention françaises étaient Dakar, au Sénégal, Bouar, en République Centrafricaine, et, dans une moindre mesure, Brazzaville, au Congo. Ce serait là un premier échelon, capable d'être mis sur pied, opérationnellement, dans les six heures de l'alerte ; il serait suivi, éventuellement, d'un second échelon, constitué par des forces venues de métropole, et opérationnelles six jours après l'alerte. D'où l'organisation du dispositif qui comporte deux forces d'intervention principales, l'une sous forme d'un groupement tactique à Dakar, l'autre sous forme d'un régiment interarmes à Bouar, parfaitement entraînées et aptes à une action interarmes rapide et qui postule également le maintien et la « maintenance » de lignes aériennes de communication et de bases aériennes d'accueil pour ces deux unités et pour le régiment aéroporté arrivant de métropole, interarmes, lui aussi, qui serait le deuxième échelon des forces de défense.

Nous avons beaucoup insisté, l'an dernier, sur l'importance de la base de Fort-Lamy, dans cette optique ; en effet, sauf peut-être en direction de Dakar, qui est à proximité de la base aérienne de Thiès, tout transport aérien venant de métropole passe obligatoirement par Fort-Lamy pour se répandre en éventail vers le Sud... D'où la nécessité, qui étonne certains parfois, de conserver, en regard d'un effectif « combattant » assez réduit, des services et des infrastructures capables de fonctionnement immédiat à plein rendement. D'où, par exemple, la nécessité de garder à Dakar un « service du matériel et des bâtiments » extrêmement important, pouvant effectuer les réparations de matériel à l'échelon le plus poussé même s'il ne tourne pas forcément à plein tout le temps, d'où la nécessité enfin de conserver également les complexes d'infrastructure interarmées de Brazzaville ou de Bangui.

Ainsi, croyons-nous, peut se résumer, peut-être un peu schématiquement, mais de façon quand même efficace, l'organisation stratégique d'ensemble des zones d'outre-mer d'Afrique occidentale et d'Afrique équatoriale d'expression française, qui s'harmonise avec celle du complexe stratégique Fort-Lamy—Djibouti—Madagascar.

b) *Mission d'assistance technique et militaire.*

Après cet essai de définition de la mission « nationale », si d'on peut dire, des forces françaises, nous devons exposer celle, non moins importante, qui s'inscrit dans l'ensemble de la coopération et de l'assistance technique. Nous ne pourrons, ici, entrer très avant dans le détail, si nous ne voulons pas risquer de devenir fastidieux ; en effet, si le principe de cette assistance technique militaire est le même à peu près partout, son application est infiniment variée selon les Etats où elle s'exerce. Ses formes mêmes sont extrêmement nuancées et nous voudrions simplement dégager, en quelque sorte, de très grandes têtes de chapitres.

Rappelons, cependant, que M. le Ministre des Armées a traité dernièrement de la coopération avec les Etats africains, devant le Comité français pour l'Outre-Mer, et il nous apparaît intéressant de mentionner certaines déclarations de M. Messmer, qui a dit, en particulier, que « l'assistance militaire française n'a pas de signification à elle seule. C'est une des pièces d'un ensemble plus important, d'aide et de coopération ».

Cette assistance militaire française a atteint 210 millions de francs nouveau en 1963 (220 millions prévus pour 1964, auxquels il faut ajouter 20 millions de dons en matériel). Elle se manifeste sous trois formes essentielles :

— instruction de cadres militaires (1.500 stagiaires, cette année, dans les écoles militaires françaises), 17 missions françaises installées outre-mer, avec 782 officiers et 2.924 sous-officiers ;

— fourniture d'équipement et de services ;

— interventions directes de l'armée française dans un Etat, en cas de menace extérieure ou pour permettre le rétablissement de l'ordre intérieur.

Les forces françaises d'intervention stationnées en Afrique noire deviennent d'ailleurs de moins en moins nombreuses.



Dans cette optique, nous pouvons tenter de définir les missions de nos forces armées en Afrique occidentale et équatoriale d'expression française.

Première mission, à l'égard des forces armées des jeunes nations d'Afrique : la coopération technique, sous forme d'aide dans le commandement ou sous forme de conseil technique. Nous ne rappelons que pour mémoire que la France a fait la première avance de matériel aux armées nationales africaines qui, sur leurs propres budgets, et selon leur richesse, complètent ou remplacent éventuellement ces matériels. Cela étant dit, le principe de la coopération technique militaire est d'aider les gouvernements nationaux à constituer le commandement et l'encadrement de leurs armées : au début, les postes de commandement ont été confiés à des officiers français servant sous les uniformes africains ; le but poursuivi est que, dans les meilleurs délais, ces officiers, dont la présence doit être discrète, autant que possible, se voient confier le rôle de conseillers techniques et passent leurs commandements à leurs camarades africains. La fin de l'opération serait, évidemment, qu'ils soient réintégrés dans l'armée française, quand les cadres nationaux africains seront parfaitement à même d'exercer entièrement leurs commandements.

Dans quelles conditions s'effectue cette coopération ? Eh bien, il semble, d'après ce qu'on nous a dit, que l'atmosphère de cette assistance technique reflète très exactement l'état des rapports politiques entre la France et les Etats africains en question.

Par exemple, c'est ainsi qu'au Sénégal les rapports sont excellents, qu'ils sont redevenus très bons en République Centrafricaine et qu'ils se sont beaucoup réduits dans la République du Congo où, depuis le 16 août 1963, l'armée congolaise se débrouille pratiquement toute seule, après avoir remercié la plupart des cadres français de l'assistance technique militaire. Là comme ailleurs, on le voit, la diversité est de règle dans l'application d'un principe à peu près uniforme.

A quoi, finalement, doit aboutir cette assistance technique ? Bien entendu, à la formation d'armées nationales. Si l'on nous permet ici une digression, qui va peut-être nous entraîner un peu en dehors de notre propos strictement militaire, il faut souligner qu'en général, le souci des chefs d'Etats africains est de faire de leur armée plus qu'un moyen de défense — l'armée française est là, en réalité, pour la défense stratégique — plus même qu'un

outil de maintien de l'ordre — très souvent les gendarmeries sont distinctes de l'armée proprement dite et, là encore, l'armée française semble rester l'*ultima ratio* — d'en faire, en un mot, un creuset de formation civique, en même temps qu'un appoint à l'économie nationale. Ces armées sont toutes conçues comme devant être rustiques ; elles ne peuvent encore, de l'avis de tous, comporter beaucoup de techniciens qualifiés et elles n'ont guère, en ce moment, l'ambition de dépasser l'effectif de trois bataillons au maximum, pour ce qui est de l'armée de terre ; certes, les marines et les armées de l'air existent également, mais, la plupart du temps, elles sont commandées par des officiers français détachés et il est certain qu'avant un délai encore assez considérable, allant de quatre ans, au Sénégal, à beaucoup plus longtemps, en République centrafricaine, par exemple, elles n'auront pas encore un cadre africain adapté aux exigences des commandements à exercer. C'est pourquoi il nous paraît très important de souligner l'effort accompli pour la constitution d'armées de terre qui doivent prendre une part active dans l'économie nationale : notamment en République centrafricaine, où l'armée est en pleine réorganisation, le chef de l'Etat a été amené à désirer une petite armée de métier « peu coûteuse, disciplinée, comprenant les difficultés du jeune Etat, montrant l'exemple, vivant au maximum au cœur de la population, aidant au développement du pays en consacrant les trois quarts de son temps à des travaux productifs, en collaboration avec les organismes civils suivant un plan minutieusement établi, donnant une formation civique, morale et militaire aux futurs cadres de la nation, capable, au besoin, de maintenir l'ordre ». En conséquence, cette armée de terre, qui est de l'effectif d'un gros bataillon, comprendra une forte unité du génie, consacrée en grande partie à des travaux d'intérêt public, et, de façon générale, elle fonctionnera comme une véritable école des cadres de l'Etat, qu'elle préparera à leurs responsabilités civiques. Et nous ne citons là qu'un exemple, parmi les plus intéressants, de la constitution de ces jeunes armées.

c) *Rôle économique et social des forces françaises.*

Enfin, notre compte rendu de mission ne serait pas fidèle si nous n'attirions pas votre attention sur le rôle économique et social que notre armée continue à jouer en Afrique d'expression française en marge de la coopération technique au sens strict. Ne nous

attardons pas sur l'apport d'argent aux économies nationales que constituent les salaires des nombreux ouvriers et agents africains employés dans les établissements industriels militaires, arsenaux de la marine, service du matériel et des bâtiments des troupes de marine, ou encore bases aériennes. Il est indiscutable que ces salaires apportent une contribution considérable au niveau de vie des populations africaines, au même titre que toutes les exploitations commerciales ou tous les établissements industriels français dans ces territoires. Mais ce que nous voulons faire ressortir davantage, faute de pouvoir fouiller tous les détails dans ce rapport, que nous voulons assez bref pour rester clair, c'est le rôle vital — et le mot n'est pas trop fort, loin de là — que continuent à jouer les armées de la République française dans la structure même de la vie sociale et économique des jeunes républiques africaines.

Il faut dire et faire savoir d'abord la responsabilité immense qui incombe au service de santé des troupes de marine. C'est lui qui, en fait, assure tous les soins médicaux de tous ordres qui sont dispensés, aux militaires bien entendu, à leurs familles évidemment, mais aussi, pratiquement, à tous les civils français, et à peu près à tous les Africains, dans les villes où il entretient des hôpitaux. Ainsi, à Dakar, la partie « militaire » du travail des médecins militaires ne représente que deux dixièmes de leur activité totale : il n'existe que très peu de cliniques privées, toutes d'ailleurs spécialisées, et il n'y a pas de médecins civils à l'extérieur de Dakar. Qui, d'ailleurs, pourrait, en dehors de la médecine militaire, assurer des soins gratuits, puisque la Sécurité sociale n'existe pas ? Qui, d'autre part, dispenserait les soins médicaux, en dehors des villes, en brousse, sinon les très nombreux médecins militaires, en position « hors cadres », qui, avec femme et enfants, bien souvent, sont installés loin de tout, souvent sans radio et sans autre liaison avec le monde qu'un avion qui, quelque fois, ne passe que tous les quinze jours ? C'est ainsi, également, qu'en consultant les tableaux d'effectifs, pour la République centrafricaine, on trouve, sous la rubrique : « Personnels mis à la disposition de la République centrafricaine au titre du service de santé », le chiffre extrêmement éloquent de quarante-quatre ! En dehors de ces quarante-quatre médecins militaires détachés, il n'y en pas d'autres... Et ce n'est là qu'un exemple qui se retrouve à peu près dans tous les jeunes États que nous avons visités.

La seconde contribution essentielle de nos forces à la vie du pays est celle que lui apporte l'Armée de l'Air : si nous avons pu entendre dire avec humour que le Directeur du Service de Santé militaire dans la Z. O. M. 1 était à la tête d'une immense pouponnière, nous aurions aussi bien pu entendre les généraux commandant les zones aériennes et leurs principaux adjoints nous expliquer qu'ils sont à la tête d'une énorme entreprise de transports. En effet, on peut déjà poser en postulat que, dans la zone équatoriale et subéquatoriale, dès le début de la saison des pluies, il n'y a plus que l'avion qui permette de faire les transports un peu lointains. Et, en fait, il n'y a que l'Armée de l'Air qui dispose d'appareils capables d'assurer une capacité suffisante. En saison sèche, bien souvent, cette mission lui reste dévolue. Et, en tout cas, pour tout ce qui est service postal, ravitaillement des médecins en brousse, évacuations sanitaires, c'est l'Armée de l'Air qui s'en charge pour la plus grande part, quand elle n'est pas la seule à le faire, sur ses différents appareils de transport.

Voilà un tableau, très schématisé, des missions de nos forces dans les zones occidentales de défense outre-mer ; nous l'avons vu, elles sont immédiates et locales, ou stratégiques, ou enfin de coopération et d'assistance. Les moyens pour les exécuter sont essentiellement, en dehors des petites garnisons de services et de la compagnie parachutiste de Brazzaville, les deux fortes unités d'intervention de Dakar et de Bouar, les personnels détachés à la disposition des Etats et un réseau aérien militaire en pleine activité.

La simple énumération et de ces missions et des moyens pour les exécuter va nous amener logiquement à souligner les problèmes qui se posent à leur propos.

\*

\* \*

### III. — Les problèmes posés.

La question qui domine, pratiquement, tous les problèmes posés aux forces françaises des zones d'Outre-Mer n<sup>os</sup> 1, 2 et 4, est celle de la réduction prévue des effectifs et des matériels dont ils disposent. C'est ainsi qu'au cours de cette année les effectifs français au Sénégal doivent être amputés de 1.000 unités environ,

sur un ensemble actuel de 6.000, ou qu'au Congo, sur 1.700, doivent être supprimés une centaine de postes ; à Bangui, également, le groupe aérien mixte doit disparaître pour ne laisser qu'un détachement. Dans l'ensemble des pays que nous avons visités, l'application du « plan à long terme » de réorganisation des forces d'Outre-Mer inspire de sérieuses inquiétudes aux chefs à qui a été confiée la mission que nous évoquions, et qui semblent se demander si, avec des moyens sensiblement diminués, ils pourront continuer à assumer la responsabilité de leur tâche. Bien entendu, personne ne se décourage, on envisage un aménagement des effectifs qui resteront, en vue de les utiliser au mieux, mais tous prévoient déjà la nécessité d'une sorte de véritable reconversion de leurs moyens. Nous ne pouvons pas, en ce qui nous concerne, ne pas nous demander quel sera le résultat des compressions budgétaires attendues sur le nombre des heures de vol que pourront accomplir les avions basés en Afrique. Déjà, nous avons pu savoir que les améliorations d'infrastructure (parkings, soutes à carburants, etc.) que nous avons préconisées l'an dernier pour la grande base aérienne de Fort-Lamy n'ont pas été exécutées faute de crédits suffisants. Si l'on continue d'admettre que Fort-Lamy est bien la plaque tournante de tout notre dispositif militaire en Afrique, nous devons insister à nouveau pour que ces installations soient réalisées le plus vite possible. Mais que sera-ce si nos appareils, en dehors de leurs vols strictement militaires, ne peuvent plus assurer leur mission, annexe mais essentielle, de transport de toute sorte et de liaison sanitaire ?

Une politique trop poussée de restrictions de crédits telle qu'elle est envisagée en 1964 et 1965, aurait pour conséquence immédiate de diminuer la dotation en carburants, et par voie de conséquence, le nombre d'heures de vol. Dans ce cas, les missions citées plus haut seront impossibles à accomplir, et cette situation risque de créer des difficultés sérieuses pour les Républiques africaines qui comptent sur nous, dans le cadre d'ailleurs des accords de coopération, et qui n'ont pas d'autres moyens, si nous venions à partir ou à diminuer trop notre activité. Ces pays seraient amenés alors à nous remplacer et il ne manquerait pas d'autres nations européennes ou américaines pour essayer de nous supplanter.

Dans l'état actuel des choses, et à la suite des restrictions budgétaires, l'armée de l'air ne peut plus effectuer que 60 % des heures de missions indispensables, et cela risque d'avoir de graves conséquences, d'autant plus graves que cette forme de coopération est certainement la plus utile et la plus indiscutable.

Comment imaginer également, et sans pessimisme exagéré, la fermeture de l'hôpital militaire de Dakar qui est un des fleurons de l'activité de la France en Afrique ? Le Gouvernement sénégalais ne paraîtrait pas disposé à en reprendre la charge et il semble bien que, s'il disparaissait, plusieurs milliers d'Européens quitteraient le Sénégal. Ce serait là certainement fermer une des portes économiques du pays. Peut-être, à la limite, pourrait-il être transformé en hôpital consulaire, à clientèle payante ? Ce ne serait qu'un pis-aller !...

Nous mettons ici le doigt sur la complexité de tout le problème de la présence des forces armées françaises en Afrique : nous avons entendu les chefs militaires nous dire que leur mission allait devenir plus difficile à exécuter si on diminuait les crédits dont ils disposent pour l'accomplir. C'est évident... Mais il est certain, d'autre part, et nous l'avons entendu répéter plusieurs fois par les voix les plus autorisées, que l'Afrique ex-française n'a pas de rancœur à l'égard de l'ancienne colonisation et pas d'aigreur à l'égard des forces armées que la France continue — en vertu des accords signés — à entretenir sur son sol ; il est certain également que les mêmes voix nous ont dit que leur vœu le plus cher était de voir l'armée française rester en Afrique, ne serait-ce que pour des raisons économiques et sociales que nous avons exposées, ne serait-ce aussi que parce que sa présence est une garantie d'équilibre politique. Il s'agit là, sans aucun doute possible, d'un problème vital pour les jeunes républiques africaines ; retirer l'armée française reviendrait, en bref, à supprimer un élément de dissuasion indubitable contre la subversion politique menée par certains éléments irresponsables : mieux vaut, en effet, une dissuasion par la présence qu'une intervention chargée de rétablir l'équilibre après coup et par l'usage des armes...

Et si même, dans cette Afrique francophone, restée francophile, la France voulait se bercer de l'espoir de conserver uniquement des bases, autrement dit les installations et les possibilités de communication et de liaison indispensables à la défense de ses intérêts généraux et particuliers, à l'application de sa politique générale et à l'exercice de ses responsabilités à l'échelle mondiale, sans garder un minimum de forces stationnées sur le sol d'Etats qui, d'ailleurs, veulent voir l'armée française rester chez eux — jusqu'à maintenant tout au moins — ce ne serait pas possible : toute la stratégie mondiale française serait à reviser.

Une très haute personnalité sénégalaise nous a dit, textuellement, dans la forme particulièrement raffinée qui lui appartient : « La France, ce n'est pas l'hexagone ; c'est une culture, une science, une manière d'aborder les problèmes », sous-entendant ainsi que, dans ce sens, la France reste en Afrique... Mais comment traduire cela sur le plan qui est le nôtre — et dont il faut bien que nous nous évadions quelque peu, puisque après tout notre fonction essentielle est politique — sur le plan de la défense et des forces armées ?

Les problèmes, ici, se mêlent et s'entrecroisent : quelle est, des missions de l'armée française en Afrique, celle qui peut être supprimée sans entraîner toutes les autres vers la même disparition ? Supprimer l'un des moyens de nos forces ne signifie rien d'autre qu'amputer d'un de ses membres un corps qui a besoin de tous, fût-ce pour accomplir plusieurs actes tout à fait différents. Dans le cas présent, il est fort à craindre que, si l'on enlève à l'armée en Afrique les moyens d'accomplir l'une seulement de ses missions particulières, on la condamnera très probablement à ne plus pouvoir en accomplir aucune.

C'est donc une question d'ensemble qui se pose, quand il s'agit de savoir au-dessous de quel niveau budgétaire nos forces ne seront plus aptes à remplir la totalité des tâches qui leur sont confiées.

C'est en même temps que l'armée française remplit en Afrique les trois grandes missions que nous venons d'étudier. C'est en même temps que l'on peut décider soit de les supprimer, soit au contraire de les maintenir. Le problème est politique et sa traduction se trouve dans le budget de la Nation.

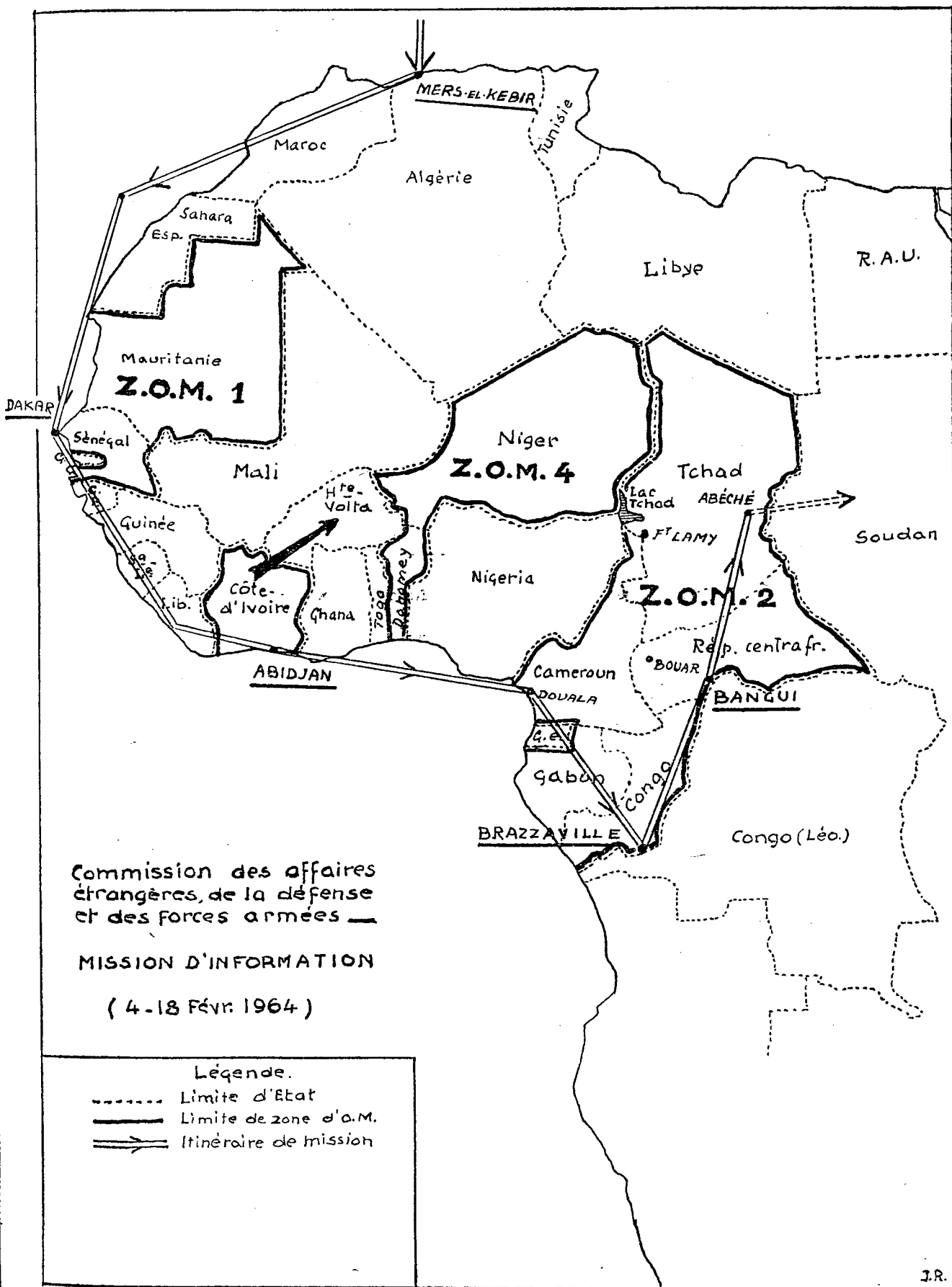
\*

\* \*

Autant de questions, autant de réponses que nous voudrions recevoir. Nous venons de traverser, très rapidement, une Afrique que nous avons sentie fragile encore, à la sortie de sa chrysalide. Dans le cadre de la mission que nous venons d'accomplir, nous constatons que la France a assumé à son égard des responsabilités de défense et de formation, étroitement liées avec les exigences de notre défense dans le monde.

L'Afrique d'expression française est maintenant, dans cette optique, étoilée de plusieurs bases interarmées autour desquelles rayonne notre système de défense, et qui sont étroitement liées avec les forces nationales et nos propres forces de stationnement, presque partout, au moins. En resterons-nous là ? Ou, au contraire, faut-il voir dans les actuelles compressions budgétaires l'amorce d'une orientation nouvelle ? C'est au Gouvernement, responsable de la politique française dans le monde, que nous posons maintenant cette question, dans un esprit de coopération loyale et féconde. Nous pensons qu'elle mérite une réponse, marquée de la même franchise que celle avec laquelle nous avons voulu aborder, fût-ce brièvement, tous ces problèmes.





Commission des affaires  
étrangères, de la défense  
et des forces armées

MISSION D'INFORMATION

( 4-18 Févr. 1964 )

Légende.

- Limite d'Etat
- Limite de zone d'a.m.
- > Itinéraire de mission